

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn
Séance du 21 mars 2025**

Date de la convocation : 14 mars 2025

Nombre de délégués en exercice : 66

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Patrick BALDAN, Jean-Marie BERCHON, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Jean-Paul CASAUBON, Thierry CARRERE, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Claude LACOUR, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Monique SEMAVOINE, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Jean-Louis BARBAN (a suppléé Monique MOULAT), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Jean-Loup FRICKER (a suppléé Eric SAUBATTE), Philippe FAURE (a suppléé Martine ROGRIGUEZ), Jean LACOSTE (a suppléé Michel BERNOS), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Philippe LALANNE), Françoise LOUIS (a suppléé Jean LABOUR).

Etaient excusés :

Lydie ALTHAPE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Valérie DEJEAN, Emmanuel HANON, Arnaud JACOTTIN, Daniel LACRAMPE, Didier LARRAZABAL, Xavier LEGRAND-FERRONIERE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Josy POUEYTO, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Etaient absents :

Muriel BAREILLE, Henri BELLEGARDE, Katy BROGNOLI, Serge CASTAIGNAU, Bernard DUPONT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Elisabeth MIQUEU, Christian PECTHOT-BACQUE, Didier REY.

Etait représenté :

François BAYROU a donné pouvoir à Jean-Louis PERES.

Secrétaire de séance : Victor DUDRET

**N°7 – PROJET DE VALORISATION DU SITE
DE L'ANCIEN CAMP DE GURS
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conduite d'opération**

Rapporteur : Carine SARRIQUET

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2020, le Pays de Béarn s'est engagé à mener les études préalables du projet de valorisation du site de l'ancien camp de Gurs. Après l'adoption d'un Projet Scientifique et Culturel en octobre 2022, le projet a passé une nouvelle étape, le 17 janvier dernier, avec l'approbation du choix de la maîtrise d'œuvre pour réaliser l'aménagement du site de l'ancien camp de Gurs. Le marché pourra être signé dès lors que ses membres auront déclaré d'intérêt métropolitain la poursuite des missions MOE jusqu'à la phase APD.

En attendant que cette signature soit effective, il est nécessaire d'anticiper l'organisation de l'équipe projet pour la nouvelle phase qui s'ouvre. Le Pays de Béarn mobilise actuellement une chargée de mission pour la coordination générale, partenariale et scientifique du projet. Des compétences en conduite d'opération sont en particulier recherchées pour compléter l'expertise et mener à bien cette opération.

La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées possède en interne ce type d'expertise et pourrait en faire bénéficier le Pays de Béarn via une convention de service, en vertu de l'existence de relations de quasi-régie dite ascendante entre les deux contractants. Le contrat serait alors soumis aux dispositions des articles L. 2511-2 et L. 2511-3 du Code de la commande publique. La mission concernerait l'accompagnement de la conception, le suivi des travaux et les missions relatives à la garantie de parfait achèvement.

Une proposition de convention a été transmise par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et est présentée en annexe. Si la proposition concerne les prestations jusqu'à l'année de garantie de parfait achèvement, il sera possible de mettre fin à cette prestation après chaque phase (conception, suivi des travaux, garantie de premier achèvement) ainsi qu'à l'issue de la mission APD, conformément à la déclaration d'intérêt métropolitain qui serait accordée jusqu'à la fin de cette phase.

L'AMO complète se chifferait à 65 000 € HT jusqu'à l'année de garantie de parfait achèvement. Il est rappelé que le recours à cette expertise a été activé lors des phases précédentes (dialogue compétitif en particulier).

Il est précisé que le financement de cette ingénierie "projet" (chargé de mission Pays de Béarn, direction et appui administratif et logistique du projet, conduite d'opération...) ainsi des études préparatoires s'appuiera à la fois sur l'activation de la subvention du Ministère des Armées et sur le volet territorial du CPER. D'autres subventions pourront être sollicitées auprès d'autres partenaires (Région Nouvelle-Aquitaine, DRAC...).

Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1- Approuver le recours à l'expertise identifiée ci-dessus pour renforcer l'équipe projet ;**
- 2- Approuver le projet de convention entre le Pays de Béarn et la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;**
- 3- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention et tout document afférent à la suite des délibérations concordantes de ses membres déclarant l'intérêt métropolitain pour la réalisation des études préalables finales.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance

Le Président,

Victor DUDRET

François BAYROU